

# Buchères

Aube en Champagne

*Mag*

[www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)

## Le Conseil Municipal



Les trois élus  
de l'opposition  
n'ont pas  
souhaité figurer  
sur la photo du  
Conseil  
Municipal.



## Sommaire

- Le Mot du Maire 2
- Comptes-rendus des  
Conseils Municipaux 3 à 10
- Informations 11-12
- Manifestations 13-14
- Commémoration 15
- Calendrier tri sélectif 16

Buchères Mag, Journal  
d'informations de la Ville de  
Buchères - N°53 -  
Directeur de la Publication:  
Daniel Lebeau  
Maquette/ Rédaction :  
Christelle Leroy  
Imprimeur: Mairie de Buchères.



## Le Mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La période électorale est derrière nous.... Un nouveau conseil est en place et s'est déjà mis au travail. Au nom de l'équipe majoritaire, je voulais remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui nous ont apporté leur soutien au 1er et 2ème tour. Malgré les attaques et propos parfois injurieux, voire lettres anonymes avec menaces, **je vous confirme que nous serons les élus de tous les Buchérois**. Néanmoins une procédure judiciaire est toujours en cours contre Monsieur Amat.

Voilà pour le passé.

Nous avons élaboré et voté (à la majorité) le budget 2014. La prise en compte de la situation financière créée par les inondations de 2013, nous a conduit à resserrer nos dépenses de fonctionnement mais surtout d'investissement. Donc, en 2014, pas de lancement de nouveaux projets mais lancement des études et réflexions concernant l'avenir du stade et bien sûr des «écoles».

Comme nous nous y étions engagé, nous avons reconduit les taux d'impositions sans majoration, en soulignant néanmoins qu'ils restent très bas comparativement aux communes qui nous environnent.

La période estivale arrive, laissant augurer un temps bien plus clément que l'an passé, nous permettant de préparer, déjà, la commémoration du 70ème anniversaire de nos «martyrs».

Toute l'équipe se joint à moi pour vous remercier de votre confiance et vous confirmer être à votre disposition.

Pour l'équipe municipale,  
Votre Maire  
Daniel Lebeau

## Pratique

*Mairie*  
1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES  
Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11  
Mail: [commune.bucheres10@wanadoo.fr](mailto:commune.bucheres10@wanadoo.fr)  
Site: [www.ville-bucheres.fr](http://www.ville-bucheres.fr)  
*Permanence du Maire*  
Mercredi: 18H-19H  
Un samedi sur deux: 10H-12H  
Et sur rendez-vous au: 03.25.41.87.12  
Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### Horaires d'ouverture de la Mairie

**Lundi:** 8H30-12H00 / 14H00-17H30  
**Mardi:** 8H00-12H00  
**Mercredi:** 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
**Jeudi:** 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
**Vendredi:** 8H00-14H00  
**Samedi:** 9H00-12H00



## Compte-rendu du Conseil Municipal du Dimanche 06 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le six avril, à onze heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 31 mars 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

### Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Philippe Julliard, Philippe Gundall, Chantal Bouchot, Danielle Berthier, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Jack Toutée, Catherine Couchot, Alain Amat.

Absents ayant donné procuration: Madame Isabelle Edouard à Monsieur Daniel Lebeau

### ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

- Monsieur LEBEAU Daniel
- Madame BOUCHOT Chantal
- Monsieur JULLIARD Philippe
- Madame BERTHIER Danielle
- Monsieur GUNDALL Philippe
- Madame KOTNIK Béatrice
- Monsieur SAVOURAT Bernard
- Madame CUNY Anne-Lise
- Monsieur FAIVRE Philippe
- Madame EDOUARD Isabelle
- Monsieur JORRY Benoît
- Madame MALHERBE Agnès
- Monsieur AMAT Alain
- Madame COUCHOT Catherine
- Monsieur TOUTEE Jack

Il cède ensuite la présidence de la séance au Doyen du Conseil municipal et se retire.

Monsieur Jack Toutée prend la Présidence de la séance.

Monsieur Benoît Jorry et Monsieur Philippe Julliard ont été désignés assesseurs.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures et Monsieur Daniel Lebeau et Monsieur Alain Amat sont candidats.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 du Code des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 15

A déduire : bulletins blancs ou bulletins litigieux: 0

Nombre de suffrages exprimés: 15

Majorité absolue: 08

ont obtenu      Monsieur Daniel Lebeau: 12 voix  
                         Monsieur Alain Amat: 03 voix

Monsieur Daniel Lebeau ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose la reconduction de 4 postes d'Adjoints au Maire.

Sur demande de Monsieur Alain Amat, le conseil municipal procède au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer, à quatre le nombre de postes d'Adjoint au Maire.

*Résultat du vote : A la majorité (pour: 14 /contre: 1 / abstentions : 0)*

### ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection des Adjoints sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, élu Maire par scrutin de liste.

Monsieur le Président procède à l'appel des candidatures et Monsieur Philippe Julliard dépose une liste des candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire.

Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 15  
A déduire : bulletins blancs ou bulletins litigieux: 03  
Nombre de suffrages exprimés: 12  
Majorité absolue: 08

a obtenu Monsieur Philippe Julliard: 12 voix

Monsieur Philippe Julliard ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus et immédiatement installés :

- 1er Adjoint: Monsieur JULLIARD Philippe
- 2ème adjoint: Monsieur GUNDALL Philippe
- 3ème Adjoint: Madame BOUCHOT Chantal
- 4ème Adjoint: Madame BERTHIER Danielle

Monsieur le Maire déclare à l'assemblée qu'il sera procédé à la mise en place des commissions le mardi 15 avril prochain lors du conseil municipal public qui tiendra séance à 20 h 00. Il précise souhaiter voir intégrer à ces commissions de travail Mesdames Dominique Douine et Catherine Couchot ainsi que Messieurs Alain Amat et Jack Toutée.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil municipal, élu pour 6 années, souhaite œuvrer dans la sérénité et l'intérêt des habitants de Buchères.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40 minutes.*

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 15 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze avril, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 09 avril 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

### Etaient présents:

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Philippe Julliard, Philippe Gundall, Chantal Bouchot, Danielle Berthier, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Isabelle Edouard, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Jack Toutée, Catherine Couchot.

Absents ayant donné procuration: Monsieur Alain Amat à Monsieur Jack Toutée.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte. Madame Bouchot Chantal est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par le point suivant :

- SOCIETE SPL XDEMAT – Désignation d'un représentant, approbation d'un avenant à la convention et d'un apport en nature à la société par le Département.

L'ordre du jour présenté par le Maire est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné procuration (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 1).

Contre: Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

Abstentions: Madame Catherine Couchot.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

### COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une diminution d'effectifs de deux postes non remplacés à la DDT. Parallèlement le nombre d'actes d'urbanisme ayant augmenté, il a été mis en place de nouvelles priorités concernant les dossiers ainsi que l'aménagement des horaires d'accueil du public à compter du 05 mai 2014 (une affichette information sera affichée en mairie).
- L'UDAF a mandaté Madame Chantal Festuot pour siéger au CCAS de la commune. Madame Douine Dominique a quant à elle refusé la proposition de Monsieur le Maire pour siéger également au CCAS.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre anonyme d'insultes et de menaces reçue à son domicile. Il se réserve le droit de porter plainte.
- Il donne communication d'une lettre de la Préfecture concernant le versement de la subvention du Fonds de Solidarité accordée suite aux inondations. Il avait été promis une somme de 53 185.94 euros, la somme versée en réalité sera de 29 285.51 euros. Les services du Grand Troyes ont été informés de cette attribution, le Grand Troyes s'étant engagé à

verser la différence entre le coût réel et la subvention initialement accordée soit un montant de 108 025 euros (soit à ce jour une charge pour la commune de 23 900.43 euros).

- La commune n'est plus adhérente au Syndicat Département mais le Grand Troyes demande que soit nommés deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Les services de la Trésorerie de Troyes ont fait parvenir une partie des documents d'analyse des comptes de la commune.

- Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à faire part de leurs informations.

- Monsieur Philippe Gundall informe qu'une association militaire participera à la cérémonie du 08 mai 2014 comme il y a 3 ans.

- Monsieur Jack Toutée demande quelle sera la position de la municipalité quant aux autorisations d'installation de la station service.

Monsieur le Maire répond qu'il transmettra la notification des services de l'Etat, le permis de construire n'a pas encore été déposé.

Il précise que le délai d'instruction pour le reste du projet a été porté de 3 à 6 mois.

- Madame Catherine Couchot demande si le Maire signera le permis de construire pour cette station service.

Elle insiste sur la vigilance de la municipalité dans son étude.

- Monsieur Philippe Faivre fait part d'une demande du SDEA pour adhérer à un groupement de commande. La réponse devant être donnée avant le 15 mai 2014.

- Madame Chantal Bouchot rend compte de la réunion du 14 avril 2014, du conseil communautaire du Grand Troyes à laquelle Monsieur le Maire et elle-même ont assisté.

Cette réunion ayant pour objet l'élection du Président, des Vice-Présidents et des délégués du Grand Troyes.

## CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire fait part d'une rencontre qu'il a eu avec Messieurs Alain Amat, Jack Toutée et Madame Catherine Couchot pour leur faire part de sa

proposition de commissions où ils ont toutes les compétences. Ils lui ont indiqué que leur condition pour accepter était d'être nommés tous les trois conseillers municipaux délégués, Devant le refus du Maire, ils ont déclaré accepter d'être dans une commission mais qu'ils n'y participeraient pas.

### Commission Bâtiment / Voirie / Eclairage Public

[4 membres]

Monsieur FAIVRE Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur AMAT Alain

### Commission Communication

[3 membres]

Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur FAIVRE Philippe  
Monsieur GUNDALL Philippe

### Commission Ecole / Politique de la Jeunesse

[5 membres]

Madame BERTHIER Danielle  
Monsieur JULLIARD Philippe  
Madame CUNY Anne-Lise  
Madame COUCHOT Catherine  
Madame KOTNIK Béatrice

### Commission Sports / Relations avec les Associations

[5 membres]

Monsieur GUNDALL Philippe  
Monsieur JULLIARD Philippe  
Madame KOTNIK Béatrice  
Madame MALHERBE Agnès  
Madame CUNY Anne-Lise

### Commission PLU / Urbanisme Environnement

[5 membres]

Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur GUNDALL Philippe  
Monsieur FAIVRE Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal  
Madame CUNY Anne-Lise

### Commission d'appel d'offres

Titulaires

Monsieur JULLIARD Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal  
Madame MALHERBE Agnès

Suppléants

Monsieur GUNDALL Philippe  
Madame CUNY Anne-Lise

Madame BERTHIER Danielle

## Commission des aînés

[5 membres]

Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur JORRY Benoît  
Madame BERTHIER Danielle  
Madame EDOUARD Isabelle  
Monsieur SAVOURAT Bernard

## Commission Qualité de Vie / Fleurissement

[4 membres]

Monsieur GUNDALL Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur FAIVRE Philippe  
Madame EDOUARD Isabelle

## Commission Fêtes / Animations / Cérémonies

[5 membres]

Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur GUNDALL Philippe  
Monsieur JORRY Benoît  
Madame MALHERBE Agnès

## Commission des Finances

[4 membres]

Monsieur JULLIARD Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur JORRY Benoît  
Monsieur TOUTEE Jack

## Commission Forêts / Chemins Ruraux

[3 membres]

Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur FAIVRE Philippe  
Monsieur JORRY Benoît

## Commission Culture

[5 membres]

Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur GUNDALL Philippe  
Madame MALHERBE Agnès  
Madame KOTNIK Béatrice  
Madame BOUCHOT Chantal

## Commission sécurité voirie

[4 membres]

Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur FAIVRE Philippe  
Monsieur JORRY Benoît  
Monsieur JULLIARD Philippe

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)**

**Contre:** Madame Catherine Couchot, Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET AUTRES ORGANISMES

### Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Buchères, Isle Aumont, Mousseux

Titulaires :

Monsieur LEBEAU Daniel  
Monsieur JULLIARD Philippe

Suppléants :

Monsieur GUNDALL Philippe  
Madame BOUCHOT Chantal

### Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la forêt d'Aumont

Titulaire :

Monsieur FAIVRE Philippe

Suppléant :

Monsieur JORRY Benoît

### Garants à la Forêt d'Aumont :

Monsieur FAIVRE Philippe  
Monsieur JORRY Benoît  
Monsieur COLLERY Michel

### Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube

Titulaire :

Monsieur FAIVRE Philippe

Suppléant :

Monsieur JULLIARD Philippe

### Syndicat du bassin de l'Hozain

Titulaires :

Monsieur JULLIARD Philippe  
Monsieur GUNDALL Philippe

Suppléants :

Monsieur HERVY Jean-Paul  
Madame BOUCHOT Chantal

### SIVU du Parc Sud

Titulaires :

Monsieur LEBEAU Daniel  
Monsieur JULLIARD Philippe

Suppléants :

Madame BOUCHOT Chantal  
Monsieur GUNDALL Philippe

### Ministère de la Défense

Correspondant : Monsieur JULLIARD Philippe



## Centre National d'Action Sociale

Représentant des élus : Monsieur JULLIARD Philippe

Représentant du personnel : Monsieur TRUMET Jean-Guy

## Comité Tourisme de la Région de Troyes

Titulaire : Monsieur LEBEAU Daniel

Suppléant : Madame EDOUARD Isabelle

## Association des communes forestières

Titulaire : Monsieur FAIVRE Philippe

Suppléant : Monsieur JORRY Benoît

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)**

**Contre** : Madame Catherine Couchot, Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## DETERMINATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CA DU CCAS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à 4 membres élus en son sein et 4 membres nommés par Monsieur le Maire, non membres du conseil municipal.

**Résultat du vote : A l'unanimité**

## DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La délégation d'attributions du conseil municipal au Maire est reconduite comme dans les précédents mandats.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)**

**Contre** : Madame Catherine Couchot, Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Proposition du Maire :

Indemnité du Maire : 43 % de l'indice brut 1015

Indemnité des Adjoints et délégués :

L'enveloppe globale est calculée sur le taux de 16.50% de l'indice brut 1015.

1er Adjoint:	100 %
2ème Adjoint :	90 %
3ème Adjoint :	55 %
4ème Adjoint :	55 %
1er délégué :	50 %
2ème délégué :	50 %

Monsieur Philippe Faivre et Madame Anne-Lise Cuny ont été nommés conseillers municipaux délégués par Monsieur le Maire.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 3 / abstentions : 0)**

**Contre** : Madame Catherine Couchot, Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## DETERMINATION DES ORIENTATIONS EN MATIERE DE FORMATION DES ELUS

Tout membre du conseil municipal a le droit de bénéficiaire d'une formation adaptée à ses attributions. Il est alloué un crédit de 300 euros.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 2)**

**Abstentions** : Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Maire propose d'accorder au receveur municipal une indemnité annuelle de conseil égale à 100 % du montant maximum, pour toute la durée du mandat.

**Résultat du vote : A l'unanimité**

## SOCIETE SPL XDEMAT –DESIGNATION D'UN REPRESENTANT, APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ET D'UN APPORT EN NATURE A LA SOCIETE PAR LE DEPARTEMENT-

Le conseil municipal décide, à la majorité, de désigner Monsieur Julliard Philippe délégué de la collectivité auprès de l'assemblée générale de la société Xdémat et l'apport en nature au capital de la société par le Département de l'Aube ainsi que la signature d'un avenant limitant à 3 ans la durée de convention de prestation.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 13 / contre : 0 / abstentions : 2)**

**Abstentions** : Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 29 avril 2014 à 20 h 30, avec pour ordre du jour, le vote du compte administratif 2013 et du budget primitif 2014.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.**

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Mardi 29 Avril 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt neuf avril, à vingt heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de Buchères, sur convocation adressée le 23 avril 2014 par le Maire, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Daniel Lebeau, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Daniel Lebeau, Maire, Philippe Julliard, 1er Adjoint, Philippe Gundall, 2ème Adjoint, Chantal Bouchot, 3ème Adjoint, Danielle Berthier, 4ème Adjoint, Bernard Savourat, Benoît Jorry, Philippe Faivre, Béatrice Kotnik, Agnès Malherbe, Anne-Lise Cuny, Jack Toutée.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Alain Amat à Monsieur Jack Toutée  
Madame Isabelle Edouard à Monsieur Philippe Julliard.

Absente excusée : Madame Couchot Catherine.

L'assemblée étant habilitée à délibérer et après avoir constaté que le quorum était atteint, le Maire déclare la séance ouverte. Madame Anne-Lise Cuny est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstentions: 0)

Contre : Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

Monsieur Jack Toutée fait remarquer une erreur matérielle réalisée sur le compte rendu de la séance du 06 avril 2014. Il est indiqué que Monsieur Alain Amat a voté contre la détermination du nombre d'Adjoints à quatre alors que le vote a eu lieu à bulletin secret.

Il lui est répondu qu'effectivement cette mention a été inscrite à tort.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, complété par le point suivant :

• Election de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

L'ordre du jour présenté par le Maire est adopté à la majorité des membres présents ou ayant donné

procuration (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0).  
Contre : Monsieur Toutée Jack et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

### COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

• Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le décret portant délimitation des cantons dans le Département de l'Aube est paru. Le nombre de canton est réduit au nombre de 17, pour 33 antérieurement. La commune de Buchères est comprise dans le canton n° 17 (Vendeuvre sur Barse).

• Il fait part au conseil municipal de la réception d'un courrier de l'association des Maires de France concernant les nouveaux rythmes scolaires. Celui-ci stipule qu'ils ont demandé au gouvernement la compensation des charges nouvelles incombant de fait aux collectivités.

La commune de Buchères envisage une réunion extra-ordinaire de conseil d'école. La mise en place peut être envisagée le vendredi après-midi cependant ces dépenses ne sont pas prises en compte dans le budget primitif 2014 et le personnel technique pourra être sollicité si besoin.

• Monsieur le Maire signale au conseil municipal que les arrêtés de délégation permanente aux Maires Adjointes et Conseillers délégués ont été établis.

• Il rapporte au conseil municipal que la Direction Départementale des Territoires a transmis un courrier aux propriétaires riverains de la Seine y compris la Ville de Troyes pour effectuer des travaux d'évacuation des matériaux présents sur leur propriété avant le 30 septembre 2014.

• En date du 26 avril 2014 il est paru dans la presse la confirmation de l'implantation de la station service avec un dépôt du nouveau permis de construction déplacé de 20 mètres des habitations. Sa mise en service sera effective courant octobre/novembre 2014.

• Il informe le conseil municipal, des subventions 2014 qui ont été allouées aux associations ayant fourni un dossier complet de demande. Compte tenu de la situation financière de la commune, due aux inondations, les attributions ont été revues à la baisse.



## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Dumas Michel, nouveau trésorier de la commune.

Il demande au conseil municipal de prendre note que le personnel de la trésorerie est très compétent.

Le conseil municipal constate que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est en tout point identique au compte administratif.

Il décide d'approuver ce dernier.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 2)**

**Abstentions :** Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur Julliard Philippe.

- La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 26 478.33 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 11 804.23 €
- Le résultat cumulé exercice 2012/2013 fait apparaître un excédent de clôture de 141 574.63 €

Considérant que le compte administratif 2013 est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur municipal, le conseil municipal décide d'adopter ce dernier.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 11 / contre : 0 / abstentions : 2)**

**Abstentions :** Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013

Au vu des résultats du compte administratif de l'exercice 2013, et considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation obligatoire soit la somme de 22 885.40 euros au compte budgétaire 1068 correspondant à l'excédent de

fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2013.

**Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0)**

**Contre :** Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2014

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'était engagé à ne pas toucher aux taxes cette année. La commune de Buchères est bien placée par rapport aux autres communes de l'agglomération. Cependant l'année prochaine une augmentation de 0.3 % ou 0.4 % sera nécessaire pour ne pas pénaliser le fonctionnement de la commune et perdre les dotations de l'Etat.

Il rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes pour l'année 2013. Il propose au conseil municipal de maintenir ces derniers pour l'année 2014.

Le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'habitation :	14,45%
Taxe foncière (bâti) :	18,20%
Taxe foncière (non bâti) :	17,66%

**Résultat du vote : A l'unanimité**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que nombre de communes votent même le budget primitif le 30 avril 2014, dernier délai, compte tenu des élections municipales et des notifications de crédits à y inscrire communiquées tardivement, la commune de Buchères a fait également l'objet d'un changement de Trésorerie.

Il précise au conseil municipal que le Budget Primitif 2014 est voté par chapitre. Les crédits votés pour chaque compte budgétaire peuvent ainsi, en cas d'insuffisance, compenser l'inscription de l'un à l'autre à l'intérieur d'un même chapitre.

Il précise :

### **• Dépenses de fonctionnement :**

- Qu'il va être procédé au remplacement des ampoules de l'éclairage public afin de baisser l'intensité mais avec la même densité pour maintenir la sécurité la nuit et ainsi réaliser des économies.
- Que le compte entretien de voies et réseaux prévoit

un crédit de 15 000 euros alors que l'inscription budgétaire en 2013 était de 214 075 euros, compte utilisé pour les travaux suite aux inondations en 2013.

- Que chapitre « charges de personnel et frais assimilés » ne prend pas en compte de nouvelles embauches. Un nouveau crédit est inscrit au compte « cotisations de retraite » correspondant aux nouvelles charges sociales sur les indemnités des élus. Toutefois les inscriptions concernant les indemnités des élus sont restées identiques.

- Le virement de la section de fonctionnement est de 170 102 euros pour 81 256 l'an passé.

- Le crédit inscrit pour le CCAS, de 6 000 euros en 2013, est proposé à 5 500 euros.

- Chapitre Charges financières, deux emprunts arrivent à échéance en 2015 et l'emprunt contracté pour les inondations sera soldé cette année.

- Pas de charges exceptionnelles cette année

**TOTAL DES PREVISIONS 1 499 572 euros pour 1 424 943.19 euros réalisé en 2013.**

## **• Recettes de fonctionnement :**

- Les taxes d'affouages sont en baisse.

- Chapitre 73, impôts et taxes, inscription 959 323 euros pour 942 850 en 2013.

- Attribution de compensation du Grand Troyes, 399 103 euros, même somme depuis 4 ans

**TOTAL DES PREVISIONS 1 499 572 euros identique au total des prévisions dépenses**

## **• Dépenses d'investissement :**

**TOTAL DES PREVISIONS 389 763 euros auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser .et le solde d'exécution 2013 soit un total de 433 468 euros**

## **• Recettes d'investissement :**

- La commune de Buchères a mis en place une exonération de la taxe d'aménagement sur les deux premières années de l'installation d'entreprises. La recette concernant l'entreprise Eurodiff sera effective de moitié à compter de 2015.

**TOTAL DES PREVISIONS 364 358 euros auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser 2013 soit un total de 433 468 euros.**

***Résultat du vote : A la majorité (pour : 12 / contre : 2 / abstentions : 0)***

***Contre :*** Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

Monsieur le Maire remercie la secrétaire générale et les élus pour le travail effectué pour la réalisation du budget.

## **ELECTION DE SES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est Président de droit au Centre Communal d'Action Sociale.

Il rappelle que le conseil municipal a, en date du 15 avril 2014, décidé de fixer à 4 le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection, à main levée, de ses représentants au conseil d'administration du CCAS.

Liste de candidats, proposée par le conseil municipal, proclamés membres du conseil d'administration : Monsieur JULLIARD Philippe, Monsieur GUNDALL Philippe, Madame KOTNIK Béatrice, Madame EDOUARD Isabelle.

***Résultat du vote : A la majorité (pour: 12 / contre: 0 / abstentions : 2)***

***Abstentions :*** Monsieur Jack Toutée et pouvoir de Monsieur Alain Amat.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.***



## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2014

Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries de Buchères peuvent venir s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture habituelles avant le 02 juin 2014.

La commission passera dans les rues de la commune afin de désigner les maisons les mieux fleuries de chaque catégorie.

Les plus jolis fleurissements seront mis à l'honneur par la municipalité lors d'une réception comme chaque année afin de remercier les habitants participants.

Le concours se divise en trois catégories:

- 1ère catégorie: Maisons avec jardin visible de la rue
- 2ème catégorie: Balcons et terrasses fleuris
- 3ème catégorie: Etablissements publics et commerciaux fleuris



## BIENTÔT 16 ANS !

### PENSEZ AU RECENSEMENT



**C'EST OBLIGATOIRE**

## RECENSEMENT MILITAIRE

Il faut avoir 16 ans révolus pour pouvoir retirer une attestation militaire.

Vous devez vous présenter en Mairie, muni des pièces suivantes:

- Pièce d'identité de l'enfant en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Livret de famille

Les jeunes nés avant mars 1998 peuvent se faire régulariser auprès du secrétariat de Mairie.

Les jeunes nés en avril, mai et juin 1998 doivent se faire recenser avant le 30 juin 2014.

## INSCRIPTION RENTREE SCOLAIRE 2014/2015 ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE BUCHERES

Les inscriptions auront lieu dans le bureau de l'école élémentaire le lundi 26 mai de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le mardi 27 mai de 9h à 12h.

Se munir des pièces suivantes:

- Certificat d'inscription préalablement délivré par la Mairie (sur présentation du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois)
- Livret de famille
- Carnet de vaccination attestant que les vaccinations sont à jours
- Certificat de radiation en cas de changement d'école.

Pour tous renseignements: 03.25.41.76.67







## RELEVÉ DES COMPTEURS



Veuillez faciliter l'accès à votre compteur le :

**04/06/2014**

En cas d'absence, vous pouvez relever vous-même les chiffres figurant sur votre ou vos compteurs. Pour plus de facilité, utilisez le carton auto relevé déposé dans votre boîte aux lettres par l'entreprise prestataire INSIEMA lors de son passage.

- Soit en appelant le serveur vocal au N° indigo 0820 333 433.
- Soit en nous renvoyant la carte T par courrier
- Soit par internet sur les sites :
  - pour l'électricité: <https://relevermoncompteur.erdfdistribution.fr>
  - pour le gaz: <https://relevermoncompteur.grdf.fr>

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT



Chaque année, à l'approche de la période estivale, le nombre de demande des titres d'identité augmente.

Afin de préserver la qualité du service rendu aux usagers, nous vous conseillons de constituer et déposer vos dossiers de demandes le plus en amont possible.

- Pour les CNI:

auprès du secrétariat de Mairie aux horaires d'ouvertures habituels.

- Pour les passeports biométriques:

imprimé CERFA à retirer à la Mairie et dépôt du dossier auprès d'une mairie dotée d'une station pour les passeports biométriques.

(Saint Julien Les Villas, Sainte Savine, Troyes, etc...)

## RAPPEL:

### SAVOIR-VIVRE ET RÈGLES DE BON VOISINAGE

#### LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage.

<u>Les jours ouvrables</u>	<u>de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30</u>
<u>Les samedis</u>	<u>de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00</u>
<u>Les dimanches et jours fériés</u>	<u>INTERDIT</u>

#### BRÛLAGE DES PAILLES ET VÉGÉTAUX (INTERDIT DU 16 MARS AU 15 OCTOBRE)

Il est interdit à moins de 100 mètres des habitations, des routes et chemins sauf dérogation du Maire. En tout état de cause, il est en principe interdit lorsque le brûlage a pour conséquence l'envoi du feu ou des flammèches vers une voie ouverte à la circulation publique.

## VIDE GRENIERS DE BUCHERES



Le vide greniers organisé par le Comité des fêtes se déroulera le Dimanche 08 Juin 2014 de 6h00 à 18h00.

Renseignements et réservations auprès de Madame Stéphanie Juliard, présidente du Comité des fêtes, au 03.25.46.76.33 entre 18h30 et 21h00.



Organise le **CONCOURS DE PETANQUE « Challenge Bruno Colin »**

## **SAMEDI 07 JUIN 2014**

### **Sur l'aire de loisirs « SAINT EXUPERY »**

**Située derrière les Tennis couverts**

Inscription **uniquement en doublette accompagnée d'un Buchérois** à partir de 13h00  
Jet du cochonnet à partir de 13h30

Détente et convivialité  
seront au rendez-vous  
Venez nombreux !!!  
**MERCI**



**TARIF 5€**  
**par personne**

## BUCHERES FETE L'ETE EN MUSIQUE

L'association PHIMADELPHIE COUNTRY, en partenariat avec la commune de Buchères, organise la 3ème fête de l'été le **Samedi 28 Juin 2014** de 14h00 à 20h00 dans la salle polyvalente et son parc.

Un bal Country gratuit aura lieu de 20h00 à 02h00

Au programme:

- Démonstrations de danses (Folk, Orientale, Techno, Country, Twirling bâton, pompom girls, etc...)
- Stands de démonstrations de créations artisanales de peinture sur soie, vannerie, patchwork, etc

## FÊTE DE LA PÊCHE



### AVANT PROPOS

Vous avez été nombreux à participer l'an dernier à la journée organisée sur la plage de Courgerennes.

Vous êtes de nouveau invités cette année à une journée identique, mais sur les plages de Villepart (Courgerennes sera fermé)

### INITIATION A LA PECHE

Les pêcheurs de l'amicale prêteront leur concours aux enfants des écoles de BUCHERES et BREVIANDES pour une journée d'initiation puisque un lâcher sera effectué en conséquence.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette invitation s'adresse aux enfants des écoles âgés de 8 ans minimum. Ils doivent être accompagnés de leurs parents (père ou mère).

Les parents peuvent pêcher également s'ils le souhaitent. Prévoir un matériel de pêche (canne ou lancer) leurres souhaitables

Ils seront encadrés par des pêcheurs de l'amicale de 9 heures à 12 heures, qui disposeront de quelques cannes à pêche et leurres également.

### PROGRAMME DE LA JOURNEE

Ouverture de la barrière donnant accès aux plages à 7 heures

Accès voitures – parking balisé à l'intérieur

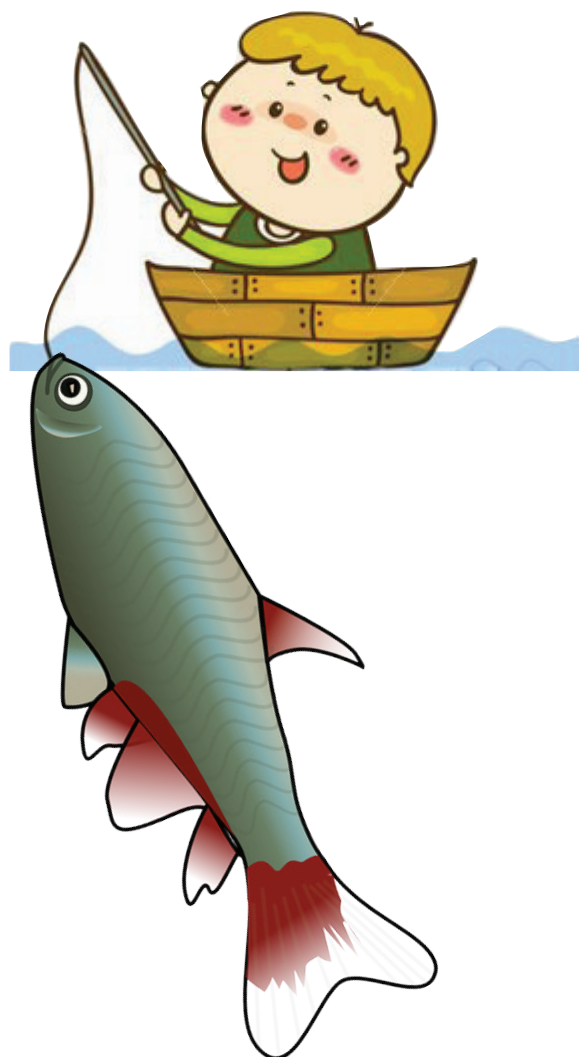
Rendez-vous à l'accueil pour les formalités

Début de la pêche à 9 heures avec accompagnateur

Cette journée est totalement gratuite

Pas de permis exigé puisque le 1er juin c'est

« La Fête Nationale de la Pêche. »



Les inscriptions sont disponibles auprès du secrétariat de Mairie aux jours et horaires d'ouvertures habituels.



## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 69<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU 08 MAI 1945



Malgré un temps incertain, quelques rayons de soleil essayant de se frayer un chemin entre les nuages, la cérémonie commémorative du 69<sup>ème</sup> anniversaire du 08 mai 1945 a réuni une centaine de personnes autour du monument aux morts. C'est avec beaucoup d'émotion, que le Maire, Daniel Lebeau a lu le discours de M. Kader Arif, secrétaire d'État, mais surtout qu'il a évoqué,



qu'à cette même date l'an passé, notre commune a été victime d'une catastrophe naturelle ayant causé de graves dommages aux biens et aux habitants du quartier de la Gare. Cette année, pour la seconde fois, une association de reconstitution militaire a exposé pendant 4 jours du matériel et des véhicules datant de la

seconde guerre mondiale et a également reconstitué un camp militaire franco-américain sur le stade de foot. Les bénévoles passionnés ont ainsi pu faire découvrir, dès le vendredi, le camp à plus de 130 enfants des écoles primaire et maternelle de Buchères. M. le Maire adresse ses sincères remerciements à l'association militaire pour sa participation et sa contribution à la cérémonie commémorative du 08 Mai 1945.





## Calendrier Tri Sélectif 3eme Trimestre 2014

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE		
Mardi	1	DM	Vendredi	1		Lundi	1	DV
Mercredi	2	CC	Samedi	2		Mardi	2	DM
Jeudi	3		Dimanche	3		Mercredi	3	
Vendredi	4		Lundi	4	DV	Jeudi	4	
Samedi	5		Mardi	5	DM	Vendredi	5	
Dimanche	6		Mercredi	6		Samedi	6	
Lundi	7	DV	Jeudi	7		Dimanche	7	
Mardi	8	DM	Vendredi	8		Lundi	8	DV
Mercredi	9		Samedi	9		Mardi	9	DM
Jeudi	10		Dimanche	10		Mercredi	10	CC
Vendredi	11		Lundi	11	DV	Jeudi	11	
Samedi	12		Mardi	12	DM	Vendredi	12	
Dimanche	13		Mercredi	13	CC	Samedi	13	
Lundi	14	DV	Jeudi	14		Dimanche	14	
Mardi	15	DM	Vendredi	15		Lundi	15	DV
Mercredi	16	CC	Samedi	16		Mardi	16	DM
Jeudi	17		Dimanche	17		Mercredi	17	
Vendredi	18		Lundi	18	DV	Jeudi	18	
Samedi	19		Mardi	19	DM	Vendredi	19	
Dimanche	20		Mercredi	20		Samedi	20	
Lundi	21	DV	Jeudi	21		Dimanche	21	
Mardi	22	DM	Vendredi	22		Lundi	22	DV
Mercredi	23		Samedi	23		Mardi	23	DM
Jeudi	24		Dimanche	24		Mercredi	24	CC
Vendredi	25		Lundi	25	DV	Jeudi	25	
Samedi	26		Mardi	26	DM	Vendredi	26	
Dimanche	27		Mercredi	27	CC	Samedi	27	
Lundi	28	DV	Jeudi	28		Dimanche	28	
Mardi	29	DM	Vendredi	29		Lundi	29	DV
Mercredi	30	CC	Samedi	30		Mardi	30	DM
Jeudi	31		Dimanche	31				

**DM= déchets ménagers (conteneurs)** Tous les mardis (sortir les conteneurs la veille au soir)

**CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie)** (collecte tous les Mercredis des semaines impaires)

**DV= déchets verts** Tous les lundis (sortir les conteneurs la veille au soir) Du 1er Avril au 30 Novembre 2014  
Lundi 14 Juillet 2014 (Fête nationale) collecte assurée (Confirmation du Grand Troyes)

**ME= monstres / encombrants :** à déposer sur le trottoir la veille

Jours de ramassage: 06 Octobre 2014